

Le 7 février 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} février 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON.

Procuration : Madame COLOMBO à Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention avec les Dauphins Magiques pour l'organisation d'un festival

Monsieur le Maire expose que l'association Les Dauphins Magiques a pour objectif principal la promotion de la magie sous toutes ses formes ainsi que les arts visuels et plus généralement tous les arts du spectacle vivant, telle la manifestation du même nom qui se déroule tous les deux ans dans l'enceinte du Théâtre du Parc.

Il annonce que l'association propose de reconduire sa manifestation bisannuelle en présentant le 14^{ème} festival des Dauphins Magiques qui aura lieu du 14 au 19 mars 2022.

Il ajoute que cette manifestation s'inscrivant dans la démarche visant à promouvoir une ville attractive et animée, la Commune entend s'associer et soutenir l'événement par la mise à disposition de locaux et de personnel du Théâtre du Parc.

Il rappelle que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a octroyé une subvention de 15 000 € au titre de 2021 et 15 000 € au titre de 2022 pour permettre à l'association des Dauphins Magiques de réserver les spectacles auprès des intervenants.

Monsieur le Maire indique que la convention soumise à votre approbation, vise à cadrer ce partenariat et définir les conditions matérielles et techniques des mises à disposition, et les engagements respectifs des parties.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec l'association « Les Dauphins Magiques » pour l'organisation d'un festival en 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 février 2022

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220208-2022-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022

Affichage : 08/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

